tenue sous la présidence de Monsieur JAZERON, assisté(e)

de Madame MEREAU et Monsieur MARISA, Conseillers

En présence de Madame LEQUEUX, Rapporteure publique

Madame LATIF, Greffière

11 heures 00

01) **DOSSIER N° 2207157** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 25 juillet 2022 du préfet du Tarn approuvant la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques de la chambre d'agriculture du Tarn, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 23 septembre 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	A
	UPNET	B
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	A
Intervenant	CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE	DRAI ASSOCIES

02) **DOSSIER N° 2207158** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 29 juillet 2022 du préfet de Tarn-et-Garonne approuvant la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le Tarn-et-Garonne, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 23 septembre 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	A
	FNE TARN-ET-GARONNE	D
Défendeur	PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE	Monsieur le préfet
Intervenant	CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE	DRAI ASSOCIES

11 heures 00

03) **DOSSIER N° 2207159** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 26 juillet 2022 du préfet de l' Ariège approuvant la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans l'Ariège, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 23 septembre 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	A
	APRA LE CHABOT	B
	COMITÉ ECOLOGIQUE ARIÉGEOIS	H
Défendeur	PREFECTURE DE L'ARIEGE	
Intervenant	CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE	DRAI ASSOCIES

04) **DOSSIER N° 2207160** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 26 juillet 2022 du préfet de la Haute-Garonne approuvant la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans la Haute-Garonne, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formée le 23 septembre 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	A
	NATURE COMMINGES	C
	NORD EN VIE	L
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	
Intervenant	CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE	DRAI ASSOCIES

11 heures 00

05) **DOSSIER N° 2207161** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 25 juillet 2022 de la préfète de l'Aveyron approuvant la charte d'engagements départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans l'Aveyron, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 23 septembre 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	A
Défendeur	PREFECTURE DE L'AVEYRON	
Intervenant	CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE	DRAI ASSOCIES

06) **DOSSIER N° 2207162** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 25 juillet 2022 du préfet du Lot approuvant la charte d'engagements départementale des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques dans le Lot, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 23 septembre 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FNE OCCITANIE PYRÉNÉES	A
Défendeur	PREFECTURE DU LOT	
Intervenant	CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE	DRAI ASSOCIES

07) **DOSSIER N° 2300401** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du préfet du Lot n° E-2022-191, en date du 25 juillet 2022, portant approbation d'une charte d'engagements en matière d'utilisation agricole de produits phytopharmaceutiques visée au III de l'article L.253-8 du code rural et de la pêche maritime dans le département du Lot, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION GENERATIONS FUTURES	TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES (Cour)
	UNION SYNDICALE SOLIDAIRES	TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU LOT	
Intervenant	CHAMBRES D'AGRICULTURE FRANCE	DRAI ASSOCIES

11 heures 00

08) **DOSSIER N° 2302770** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire Demande d'annulation du titre exécutoire du 15 mars 2023 d'un montant de 1038,45 euros concernant un indu sur salaire du 14 mai 2022 au 31 juillet 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F	HIRTZLIN-PINÇON OLIVIER (Cour)
Défendeur	LYCEE TECHNIQUE DEODAT DE SEVERAC	
Observateur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	

09) **DOSSIER N° 2302793** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Frank MARISA**

Titre de l'affaire RECOURS INDEMNITAIRE : Demande la réparation des préjudices subis pour un montant de 16 038,45 euros à la suite du non-renouvellement de son contrat.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame F	HIRTZLIN-PINÇON OLIVIER (Cour)
Défendeur	LYCEE TECHNIQUE DEODAT DE SEVERAC	
	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE	

Arrêté le 27/10/2026

La présidente du tribunal